

Attestation d'accueil

Dans le cadre de ses missions de service public, la commune représente le relais le plus proche des citoyens. Parmi ses nombreuses missions, elle a en charge le traitement de certaines démarches effectuées pour le compte de l'État. Cela concerne les démarches relatives à l'état civil (acte de naissance, de mariage ou de décès) mais aussi la délivrance des titres d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) par exemple.

Informations pratiques

Pour toutes vos démarches au service des affaires générales, il est indispensable de vous munir des **originaux** et des **photocopies** de tous les documents exigés. Tout dossier non conforme sera refusé.

Comment prendre rendez-vous en ligne ?

Informations utiles avant de poursuivre la prise de rendez-vous.

1. Prévoir du temps pour le dépôt de votre dossier (1 heure)

- › **1 heure** par attestation à déposer.
 - 1 demande d'attestation d'accueil = 1 demande de rendez-vous d'une **1 heure**
 - Si plusieurs attestations (= plusieurs personnes accueillies) : vous devrez prendre un **nouveau rendez-vous**.
- › **Voir les pièces à fournir** (<http://www.ville-martigues.fr/affaires-generales/attestation-d-accueil-2812.html>) pour la demande **d'attestation d'accueil**.

2. Enregistrer

- › Le rendez-vous au nom et prénom de la personne qui accueille = l'hébergeant (qui doit être domicilié à Martigues).
- › Si plusieurs rendez-vous à la suite au nom du même hébergeant : inscrire à nouveau le nom et le prénom de l'hébergeant.

3. Noter le N° du code communiqué à la fin de la prise de rendez-vous en ligne.

- › Le jour du rendez-vous, **ce code** vous **servira à éditer** votre ticket sur la borne d'enregistrement.
- › Vous recevrez également un **courriel de confirmation**.
- › **Attention !** La prise de rendez-vous est strictement :
 - **PERSONNELLE** : la personne qui sera reçue en mairie est la personne au nom de laquelle le rendez-vous a été enregistré ;
 - **LIMITÉE** :

- elle concerne **uniquement** un dépôt de dossier passeport **ou** d'attestation d'accueil ;
- **aucune** autre démarche ne peut être faite dans le cadre de ce rendez-vous.

› Si **vous êtes absent** le jour du rendez-vous sans en avoir avisé au préalable le secrétariat, **vous devrez contacter** directement le secteur des affaires générales pour reprendre un nouveau rendez-vous.

Quels documents fournir le jour du rendez-vous ?

- › **Voir les pièces à fournir** (<http://www.ville-martigues.fr/population-et-citoyennete/affaires-generales-1426.html#c4114>) pour la demande **d'attestation d'accueil**.
- › **Présenter** impérativement les ORIGINALS ET les COPIES de tous les documents demandés
- › **Fournir** autant de copies que de dossier à déposer : si 2 demandes = 2 dossiers = 2 copies des pièces justificatives.

Tout dossier incomplet entraîne OBLIGATOIREMENT la prise d'un nouveau rendez-vous

Comment confirmer ou annuler un rendez-vous ?

Quelques jours avant votre rendez-vous, vous recevrez, **par courriel** ou **par SMS**, une relance pour confirmer ou non votre rendez-vous.

Dans **l'intérêt de tous**, merci de nous confirmer ou d'annuler votre rendez-vous.

- › par **courriel** : affaires.generales@ville-martigues.fr
- › OU **par téléphone** : 04.42.44.32.71

Prenez votre rendez-vous


PRENDRE UN RENDEZ-VOUS


Contact



SERVICES MUNICIPAUX
MAIRIE DE MARTIGUES

 Rond point de l'hôtel de ville
Avenue Louis Sammut
13500 Martigues (<https://www.google.com/maps/?q=Rond+point+de+l'hôtel+de+ville+Avenue+Louis+Sammut+13500+Martigues>)

 Ouverture de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

 0442443333

 **Courriel**



<https://www.ville-martigues.fr/services-en-ligne/actes-administratifs/papiers-citoyennete/attestation-daccueil>



AFFAIRES GÉNÉRALES

📍 Rond-point de l'Hôtel de ville
Avenue Louis Sammut
13500 Martigues (<https://www.google.com/maps/?q=Rond-point+de+l'Hôtel+de+ville+Avenue+Louis+Sammut+13500+Martigues>)

🕒 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis
8h30 - 12h et 14h - 17h30 les mardis

📞 0442443333

0442443271

✉ [Courriel](#)



MAIRIE DE LA VILLE DE MARTIGUES

Avenue Louis Sammut
BP 60101
13692 Martigues cedex

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser